

**OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER**



**BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET**

Prestations fédérales au titre de la garde d'enfants

**Bureau du directeur parlementaire du budget
31 mars 2015**



Résumé

Incidence financière

- Le gouvernement fédéral a dépensé environ 3,3 milliards de dollars en 2013-2014 au titre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et de la déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE).
- Les bonifications de la PUGE et de la DFGE porteront ces dépenses à 7,7 milliards de dollars environ en 2015-2016.
- Les dépenses fédérales au titre de la garde des enfants seront plus élevées que les frais de garde d'enfants des ménages en 2015-2016.

Effet distributif

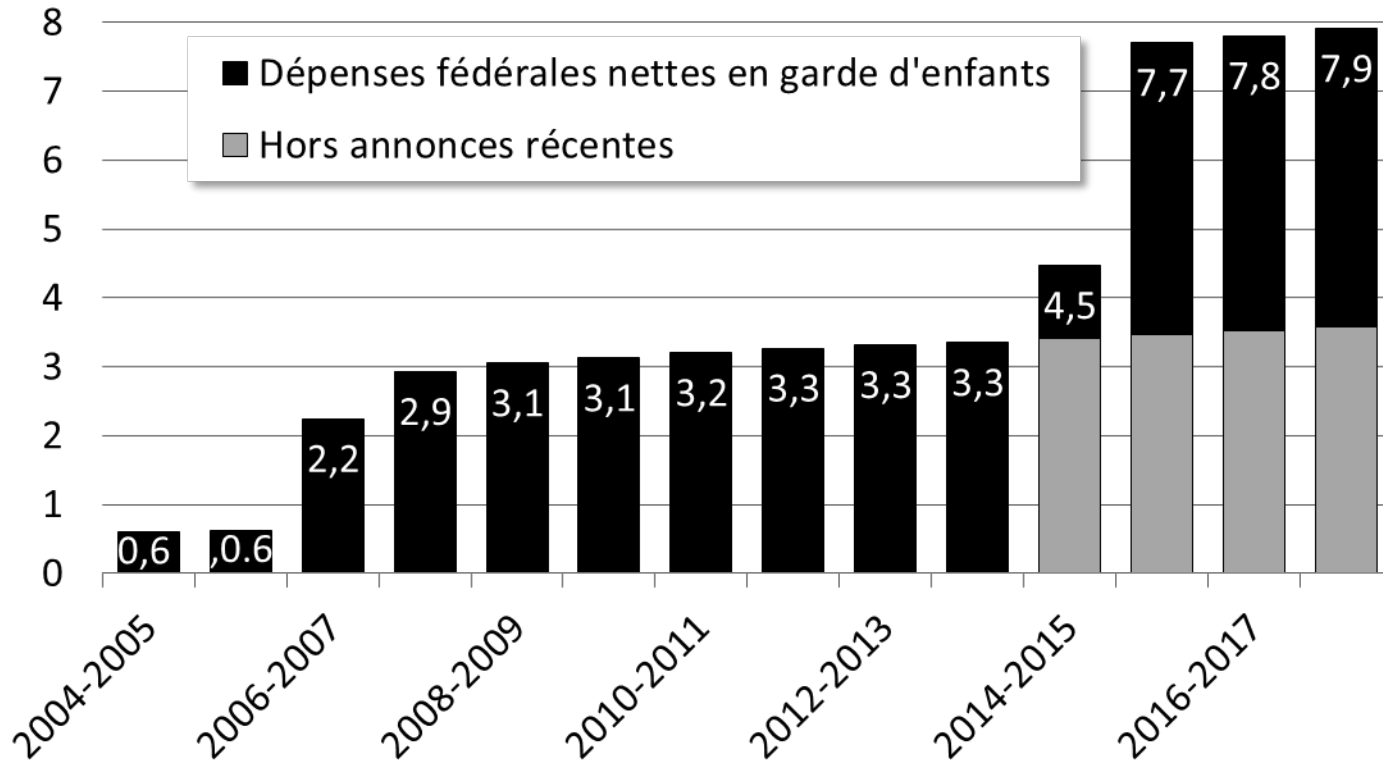
- Les familles ayant de jeunes enfants (de moins de 13 ans) et des frais de garde recevront des prestations moindres que par les années passées.
- En moyenne, les familles admissibles obtiendront des prestations pour la garde d'enfants plus élevées.
- Même avec l'abolition du crédit d'impôt pour enfants (CIE), les familles admissibles obtiendront des prestations pour la garde d'enfants plus élevées.

Prestations fédérales pour la garde d'enfants

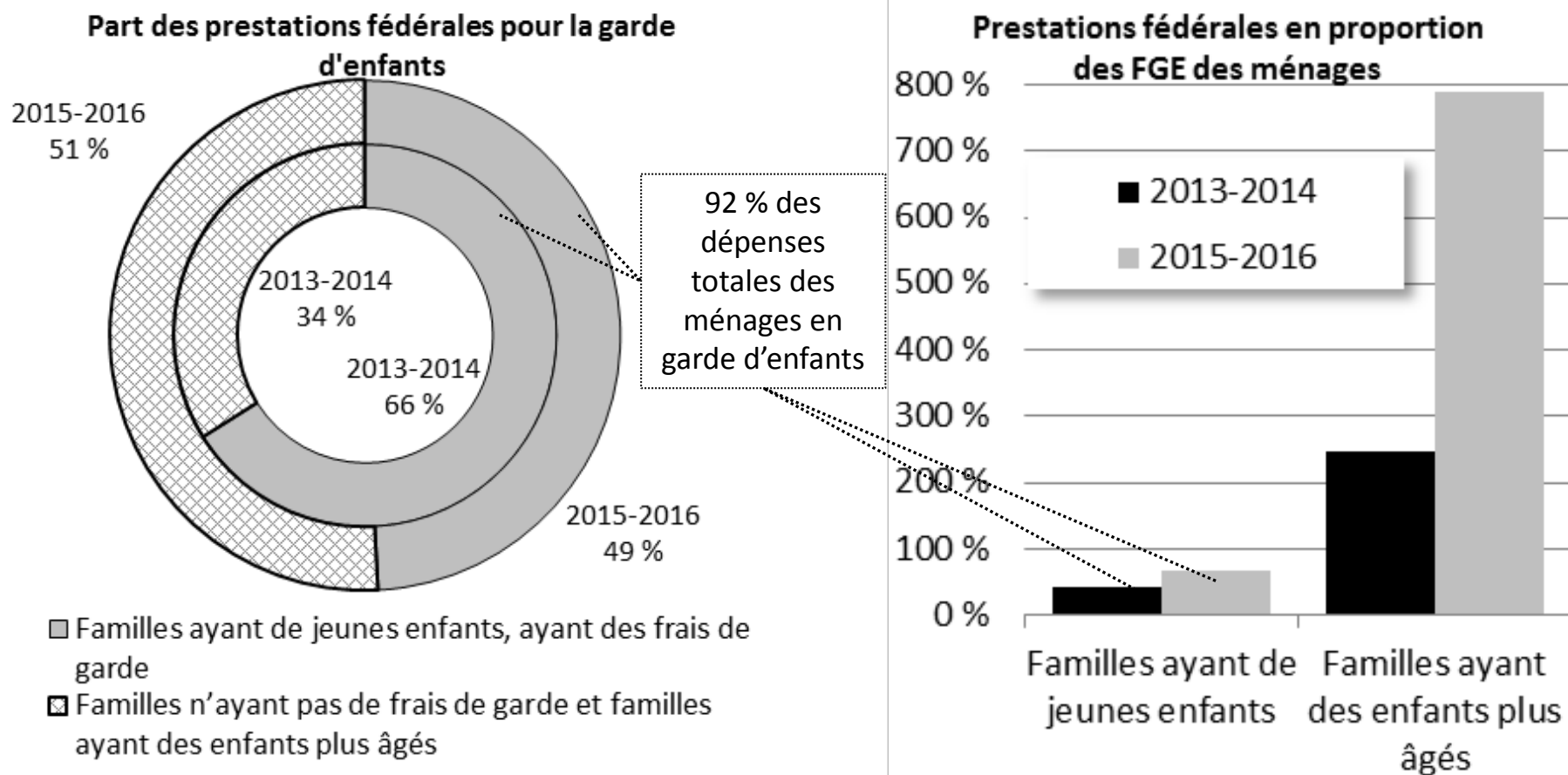
- Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)
 - Depuis 2006 – 100 \$ /mois par enfant de moins de 6 ans
 - Depuis 2015 – 160 \$ /mois par enfant de moins de 6 ans et 60 \$ /mois par enfant ayant entre 6 et 17 ans
- Déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE)
 - Depuis 1971
 - Déduction fiscale des frais de garde d'enfants engagés
 - Pour être admissibles, les membres de la famille doivent occuper un emploi, être inscrits dans un établissement d'enseignement ou effectuer des recherches universitaires.
 - Plafonnée actuellement à 7 000 \$ par enfant de moins de 7 ans; à 4 000 \$ par enfant ayant entre 7 et 16 ans et à 10 000 \$ par enfant handicapé
 - Depuis 2015, plafonnée à 8 000 \$ par enfant de moins de 7 ans ; à 5 000 \$ par enfant ayant entre 7 et 16 ans et à 11 000 \$ par enfant handicapé
 - Ne peut toujours pas dépasser les deux tiers du revenu du parent ayant le revenu le moins élevé

Les dépenses fédérales totales en garde d'enfants doubleront

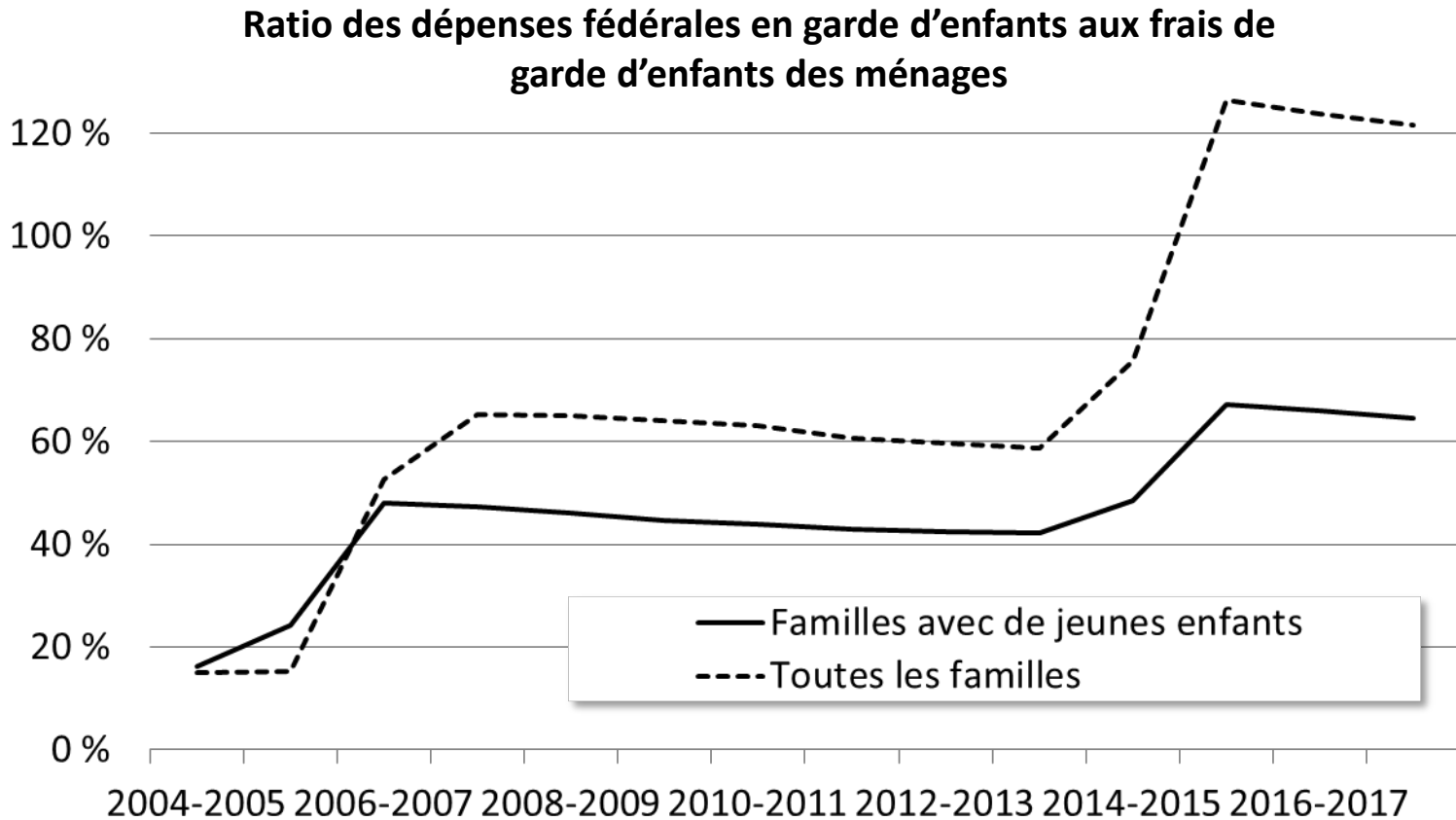
En milliards de \$



La répartition des prestations fédérales pour la garde d'enfants changera, mais, en moyenne, les familles admissibles recevront des prestations plus élevées

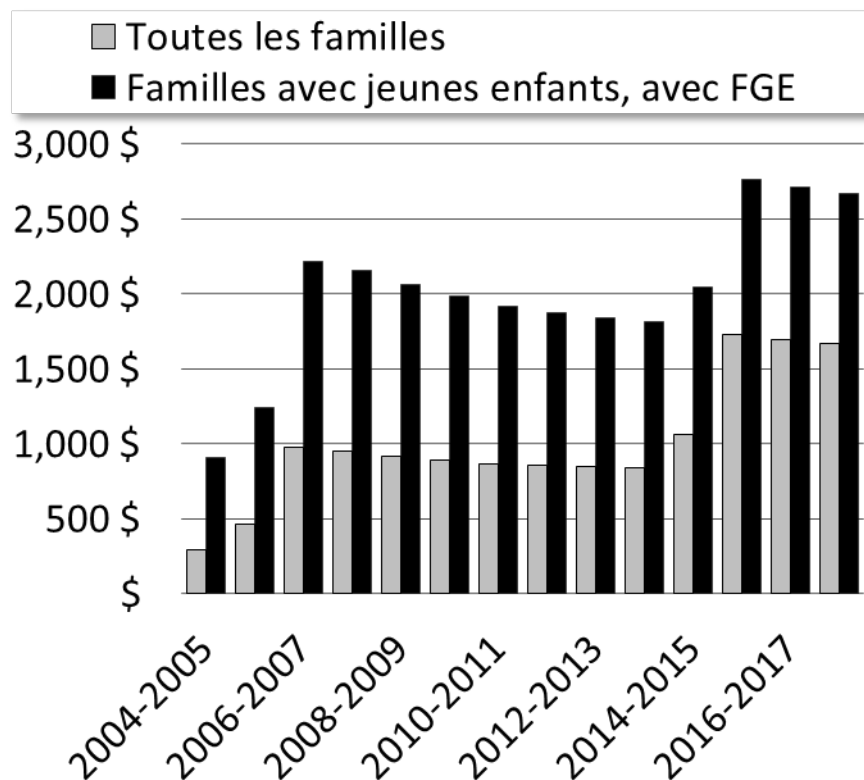


Les dépenses fédérales au titre de la garde d'enfants dépasseront les frais de garde d'enfants des ménages

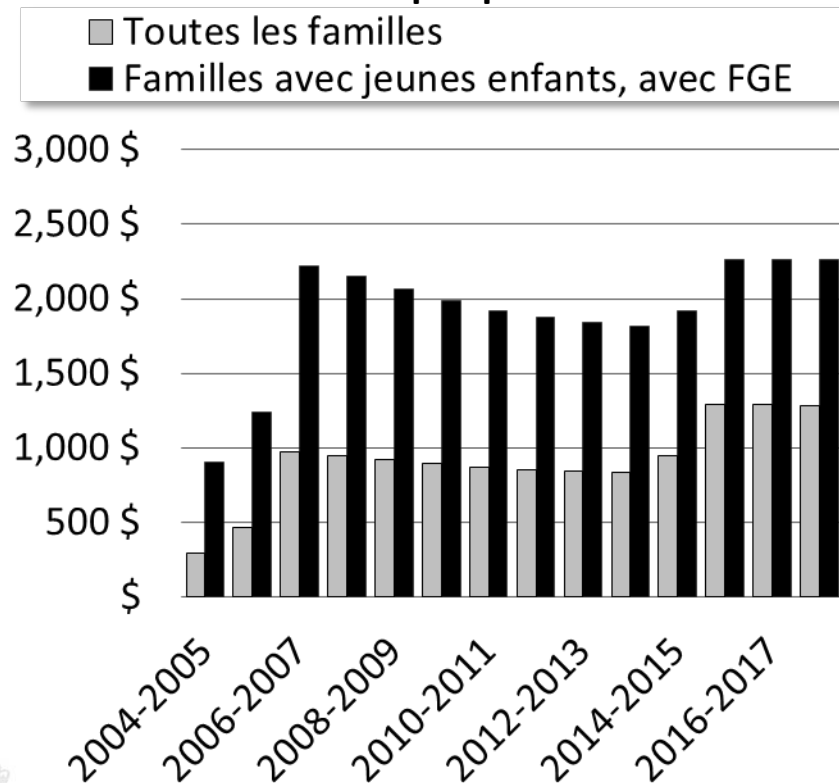


Les prestations fédérales pour la garde d'enfants après impôt augmenteront (en dollars constants de 2012)

Sans tenir compte de la perte du crédit d'impôt pour enfants

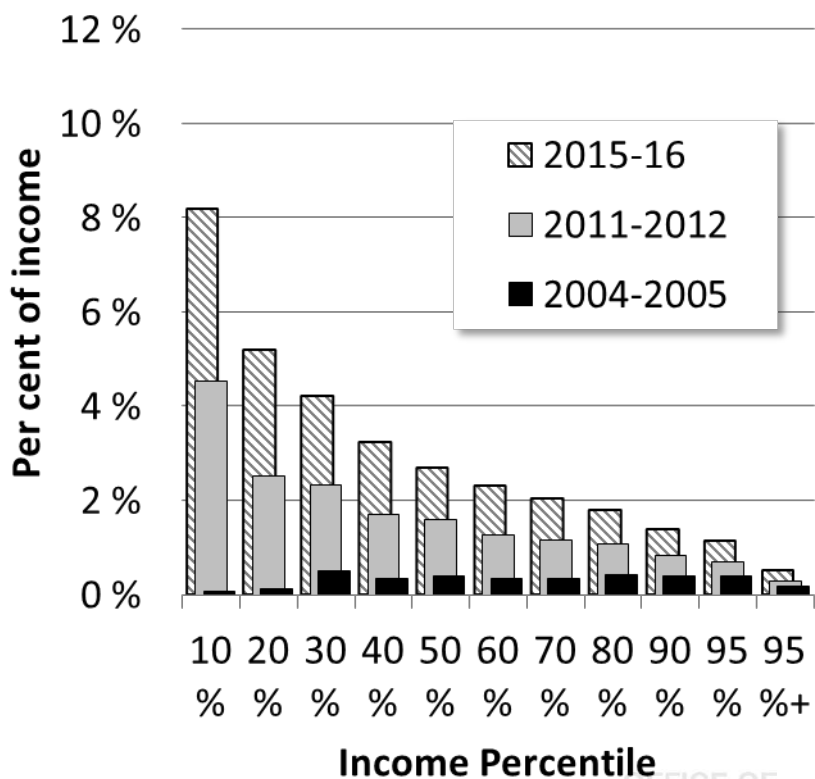


En tenant compte de la perte du crédit d'impôt pour enfants

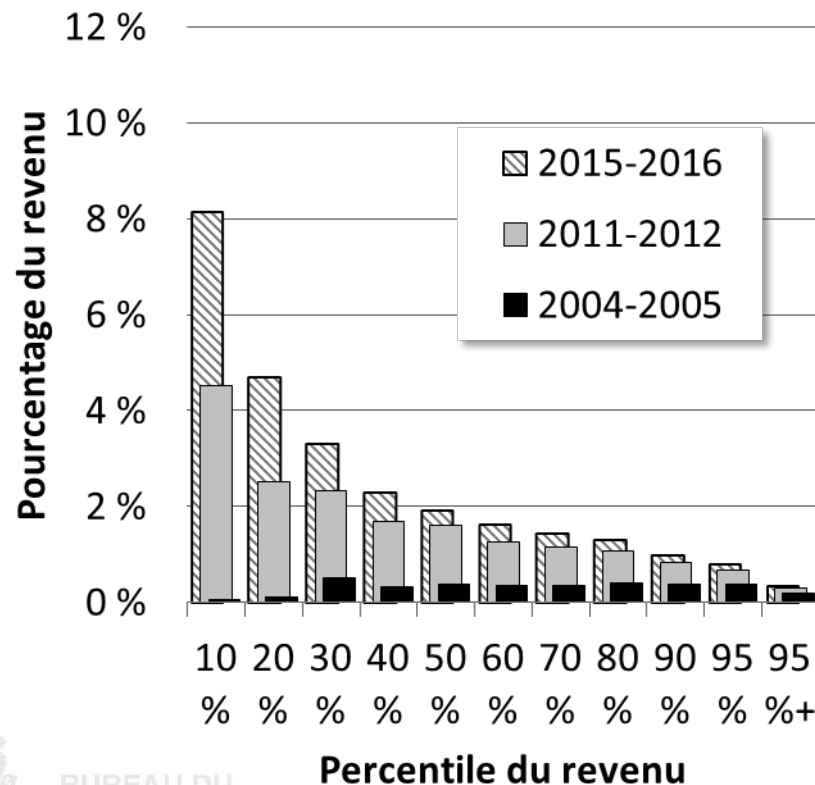


Chez les familles ayant de jeunes enfants, les prestations pour la garde d'enfants après impôt en pourcentage du revenu augmenteront pour tous les groupes de revenu, en moyenne

Sans tenir compte de la perte du crédit d'impôt pour enfants

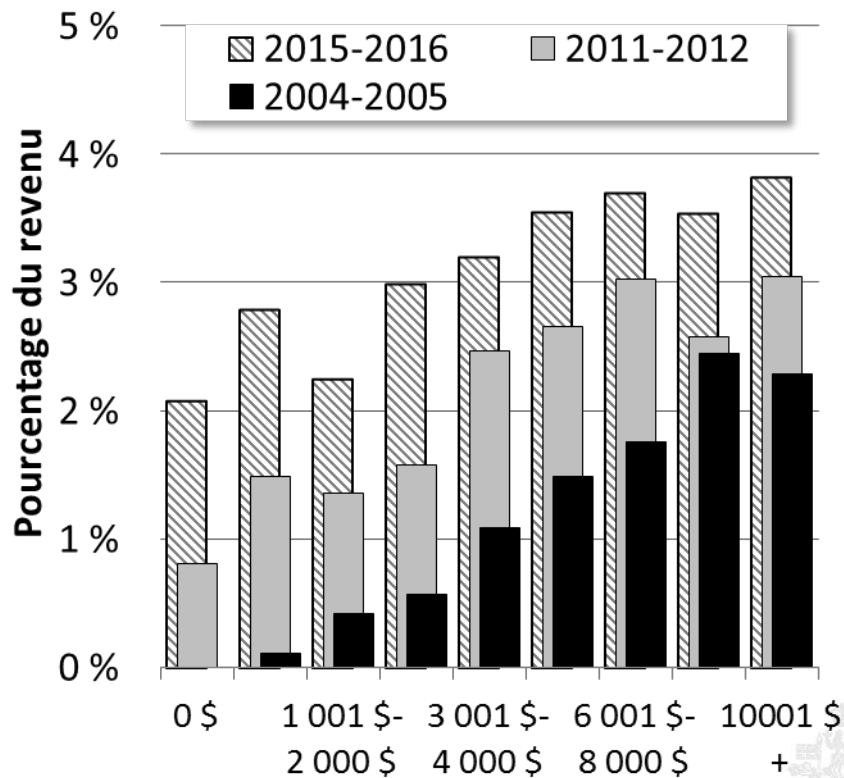


En tenant compte de la perte du crédit d'impôt pour enfants



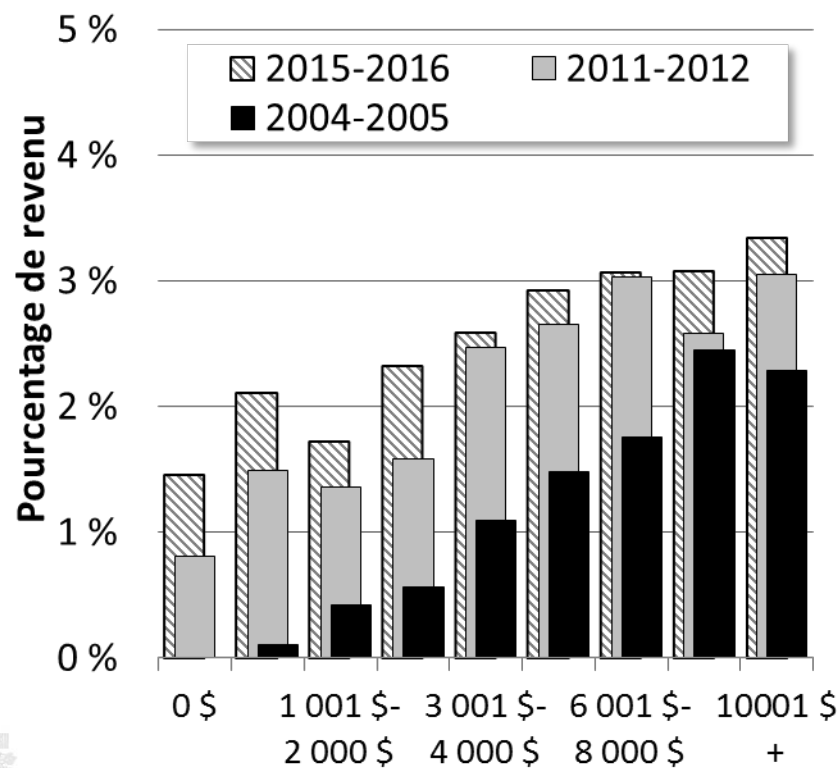
Chez les familles ayant de jeunes enfants, les prestations pour la garde d'enfants après impôt en pourcentage du revenu augmenteront chez celles dont les frais de garde annuels varient, en moyenne

Sans tenir compte de la perte du crédit d'impôt pour enfants



Frais de garde d'enfants annuels

En tenant compte de la perte du crédit d'impôt pour enfants



Frais de garde d'enfants annuels ⁹



Des questions sur le rapport?

Mostafa Askari

Directeur parlementaire adjoint du budget
mostafa.askari@parl.gc.ca
613-992-8045

Carleigh Malanik

Auteur
carleigh.malanik@parl.gc.ca
613-853-8763

Consultez notre site Web www.pbo-dpb.gc.ca; le rapport s'y trouve sous *Nos publications*.